

TAXE D'APPRENTISSAGE

2023

IEM-FP LA GRILLONNAIS
BASSE-GOULAINNE



Ensemble,
révélons le talent

des personnes
en situation de handicap.



QUI SOMMES-NOUS ?

Implanté au cœur de Basse-Goulaine, l'IEM-FP La Grillonnais accueille des jeunes en situation de handicap moteur avec ou sans troubles associés, âgés de 16 à 25 ans, originaires des régions des Pays de la Loire, de Bretagne, du Centre et de Poitou-Charentes. Le Module accueille des jeunes de 18 à 30 ans habitants les Pays de la Loire.

Sa mission est d'accompagner chaque jeune à élaborer les bases de son projet d'insertion professionnelle et sociale, en lien avec sa famille.

Pour cela, notre établissement propose un accompagnement pluri professionnel et personnalisé pour chaque jeune pour :

- ✓ Apporter les soins nécessaires (médecins rééducateur, psychologue, ergothérapeute, ...)
- ✓ Soutenir la vie sociale et les temps de loisirs (moniteurs-éducateurs, assistant social, ...)
- ✓ Délivrer des formations qualifiantes et appuyer l'insertion professionnelle (éducateurs techniques, chargé d'insertion, enseignants adaptés, ...).



QUELS SONT NOS METIERS OU NOS FORMATIONS ?

Dans le cadre du pôle formation, l'établissement propose aux jeunes de développer leurs acquis scolaires, d'acquérir les compétences et les attitudes professionnelles attendues par les entreprises et de préparer leur projet d'orientation et d'insertion, afin de faciliter leur entrée dans le monde du travail.

Industriel :

Construction mécanique, électronique, cordonnerie multiservices.

Horticole :

Horticulture, espaces verts, décors intérieurs.

Et des activités complémentaires : informatique appliquée, gestion des stocks, communication technique.

En 2022, un nouvel atelier EPAN « Education Professionnelle d'Activités Numériques » a ouvert.

Titres professionnels :

- ✓ Ouvrier de Production Horticole et Ornementale (OPH),
- ✓ Agent de Montage Câblage en Électronique (AMCE)
- ✓ Agent de Fabrication Industrielle (AFI),
- ✓ Cordonnier Multiservices (CM)
- ✓ Certificat de Compétences Professionnelles (CCP) possible pour l'ensemble de ces titres.



COMMENT SONT UTILISÉS LES FONDS ?

Au sein de l'IEM-FP La Grillonnais, la taxe d'apprentissage permet de financer l'acquisition de matériel pédagogique récent et adapté pour compenser les situations de handicap mais également tout ce qui permet d'assurer un accompagnement de qualité vers l'emploi.

Grâce à votre soutien, en 2022 :

La Taxe d'Apprentissage nous a permis d'acquérir une machine de gravure et de découpe laser série Speedy 360 et une imprimante 3D.



Tous les jeunes utilisent cette nouvelle machine qu'ils soient en formation d'horticulture, construction mécanique, électronique ou en cordonnerie multiservices.

Objets réalisés avec ces machines :

Boucles d'oreilles et présentoirs à bijoux, boîtes de rangement et / ou de tri, plaques, pièces d'échec...



De plus, chaque année, certains jeunes bénéficient de cours de code de la route, d'autres font également de la MAO (Musique Assistée par Ordinateur), et réalisent un clip dont vous trouverez le lien ci-dessous: <https://www.youtube.com/watch?v=TqEu4zthOJ8>

ON COMPTE SUR VOUS !!!



COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE

ATTENTION NOUVELLE PROCEDURE EN 2023

1.

DECLAREZ votre versement

En indiquant à l'Urssaf le montant du solde de votre taxe d'apprentissage dans la Déclaration Sociale Nominative (DSN) d'avril, exigible **le 5 ou le 15 mai**.

Le solde de votre taxe d'apprentissage correspond à 0,09 % de votre masse salariale de l'année précédente.

2.

RENDEZ-VOUS sur la plateforme SOLTéA

À partir de fin mai 2023, connectez-vous sur la plateforme **SOLTéA** gérée par la Caisse des Dépôts et Consignations

www.soltea.gouv.fr

Tous les versements effectués en dehors de cette plateforme seront invalidés.

3.

CHOISISSEZ l'IEM-FP LA GRILLONNAIS

Dans le moteur de recherche, en tapant :

IEM FP LA GRILLONNAIS
ou le n° de SIRET :
77568873204972

Ou code UAI : **0441781X**

Vous pouvez affecter le solde de votre taxe d'apprentissage à un ou plusieurs établissements.

4.

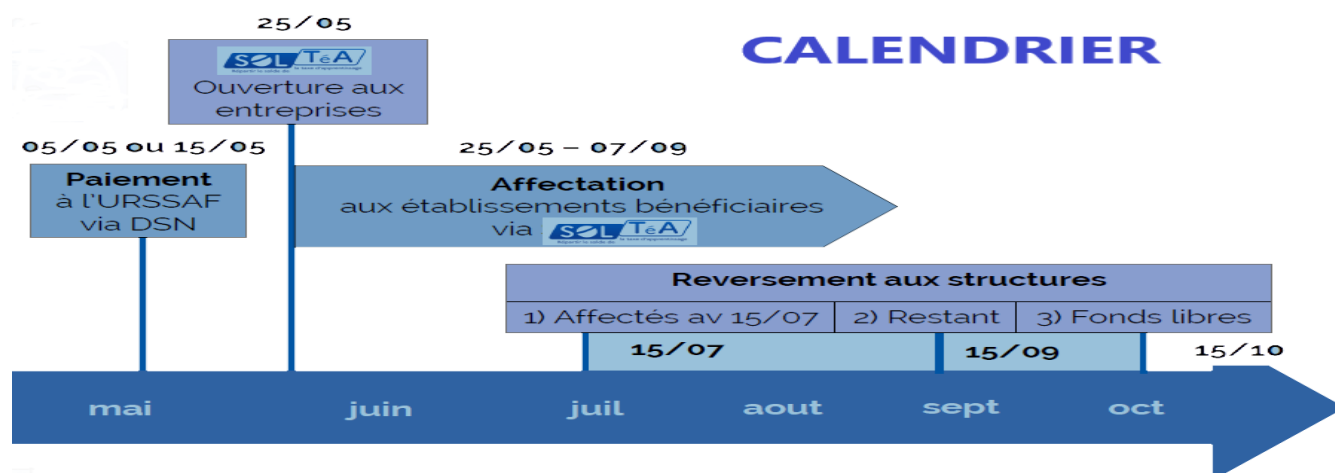
VALIDEZ votre choix

Une fois votre choix définitivement validé, la Caisse des Dépôts et Consignations reversera les fonds à l'établissement bénéficiaire.

Pour vous accompagner dans cette démarche, APF France handicap vous propose de participer à un **WEBINAIRE** le jeudi 11 mai 2023 à 9h

« **Comment verser votre Taxe d'Apprentissage à APF France handicap en 2023** ».

Inscrivez-vous sur ce lien : <https://forms.office.com/e/hBa8t6rtFP>



POUR EN SAVOIR PLUS : N'hésitez pas à nous contacter

IEM-FP LA GRILLONNAIS

2, rue de la Croix des Fosses

44115 BASSE-GOULAINÉ

02.40.03.56.66

Mail : celine.fagon@apf.asso.fr

Découvrez notre site dédié à la taxe d'apprentissage :

<https://taxe-apprentissage.apf-francehandicap.org>